



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 juillet 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution des fonds de concours et modalités d'application

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à SIMEONI Gilles
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI Pierre-Baptiste à GIAMARCHI Marie-Dominique

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution des fonds de concours et modalités d'application

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L 5 216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 4 juillet 2022 approuvant l'attribution des fonds de concours aux communes membres de la CAB ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération du CM N°2026-36 en date du 30 octobre 2025, par laquelle l'Assemblée Délibérante de la commune de San Martino di Lota décide de solliciter 18 400 € du fonds de concours auprès de la CAB et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent ;

Vu la délibération du CM N°2026-36 en date du 5 juin 2026, par laquelle l'Assemblée Délibérante de la commune de Furiani décide de réaffecter les 200 000 € du fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ;

Considérant l'engagement de redistribution des ressources financières et fiscales communautaires ;

Considérant que l'attribution de fonds concours est conditionnée aux projets des communes, qu'ils devront participer à la réalisation de l'un des objectifs du Projet de Territoire et/ou au développement et à l'attractivité du territoire, et représentent un véritable service à la population ;

Considérant que l'enveloppe financière dédiée aux fonds de concours pour les communes est inscrite au Budget Primitif 2026 de la CAB, en AP-CP n°3033, sur la période 2026-2027 ;

Considérant que chaque fonds de concours octroyé à une commune fera l'objet d'une convention qui en précisera les modalités de versement ;

Considérant que la commission chargée de l'instruction des demandes de financement s'est réunie le 22 juin 2026 et a émis un avis favorable, d'une part, à la demande de fonds de concours présentée par la commune de San-Martino-di-Lota et, d'autre part, à la réaffectation, par voie d'avenant, des crédits de fonds de concours précédemment attribués à la commune de Furiani ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire du 6 juillet 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À L'UNANIMITÉ)

- D'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes de Furiani et de San Martinu di Lota, comme ci-dessous détaillés ;

OBJET : Attribution des fonds de concours et modalités d'application

- Commune de Furiani

Extension de la halte-garderie « I Piulelli »
Montant prévisionnel HT : 481 556,00 €
Fonds de concours : 18 000,00 €

Création d'un parking au parc de Luccianella
Montant prévisionnel HT : 135 035,00 €
Fonds de concours : 65 000,00 €

Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Montant prévisionnel HT : 392 717,00 €
Fonds de concours : 117 000,00 €

Considérant que le montant total des fonds de concours attribués s'élève à **200 000,00 €**, soit un montant identique à celui initialement accordé au titre de l'opération remplacée.

- Commune de san Martinu di Lota

Redynamisation de San Martino – Phase 3a : Aménagement des locaux des services publics au 1er étage
Montant prévisionnel HT : 92 000,00 €
Fonds de concours : 18 400,00 €

DIT

- Que les crédits correspondant à ces attributions sont prévus au Budget principal-Chapitre 204 ;

AUTORISE

- Le Président à accomplir toutes formalités nécessaires et à signer tous les documents y afférents, ainsi que toute convention et tout avenant s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT
[Signature]
Louis POZZO DI BORGIO